



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 9 octobre 2015

### **Aux locataires des habitations Joliette**

3350, avenue du Mont-Royal Est

Du 4041 au 4495, boulevard Saint-Michel

## **Travaux pour réparer les murets de bois (cours anglaises)**

### **En bref...**

#### **Investissements**

Près de 107 000 \$

#### **Calendrier**

D'octobre à décembre 2015

#### **Entrepreneur**

Entreprises MADOPAL inc.

#### **Horaire**

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h.

Les travaux doivent être réalisés par beau temps. Leur durée pourrait donc varier.



Quatre murets de bois qui forment plusieurs cours arrière sont pourris et s'affaissent. Les travaux permettront de rendre les cours et les sorties plus sécuritaires.

- Les planchers de béton seront reconstruits.
- Les murets de bois seront remplacés par des murets en béton.
- Les marches en bois seront reconstruites en béton.
- Un garde-corps sera ajouté au-dessus des murets pour éviter les chutes.
- Une nouvelle main-courante (ou glisse-main) sera installée sur l'escalier.

#### **Au printemps**

- Le crépi sera refait à certains endroits.
- Le gazon sera refait là où il est nécessaire de le faire.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- Puisqu'une excavation est prévue, il y aura du bruit et de la poussière.
- Des équipements seront également présents sur le chantier.
- **L'accès à certaines places de stationnement sera restreint** pour quelques jours.

## À vous d'agir – Rôle du locataire

1. Les sorties arrière resteront **accessibles en cas d'urgence**. Nous vous demandons toutefois de ne pas les utiliser, sauf si votre sécurité en dépend.
2. Vous devrez retirer vos effets personnels des cours à l'arrière de l'immeuble et des escaliers.

**Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?**

Communiquez avec Marc Sédillot, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

**PRÉVENTION SUR LE CHANTIER**

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



***Merci pour votre patience et votre collaboration!***